



## **REGLEMENT DES LABORATOIRES 2018-2019**

Consignes à respecter par les apprenants lors des travaux pratiques (TP)

Les règles de comportement précisées dans le Règlement Intérieur d'AGROTEC sont, bien sûr, à respecter en salle de TP.

### **HYGIENE**

- Interdiction de boire, de manger, de fumer ou de chahuter.
- Se laver les mains obligatoirement en fin de séance.

### **SECURITE**

- Nécessité de se munir d'un vêtement de protection (blouse en coton manches longues et boutonnée) et de venir en TP avec des chaussures fermées (pas de claquettes).
- Les cheveux doivent être attachés.
- Le port de lentilles de contact doit être signalé.
- L'utilisation de gants et de lunettes de protection appropriés est recommandée si la manipulation le nécessite.
- Interdiction de pipeter à la bouche.
- Reboucher les flacons après leur utilisation.
- Garder un espace propre et dégagé.
- En cas d'incident, prévenir l'enseignant et/ou le personnel de laboratoire, ne pas céder à la panique.
- Il est interdit d'ouvrir l'armoire électrique.
- Respecter les vannes de gaz.
- Etre vigilant avec l'utilisation des produits inflammables.
- Une attention toute particulière pourra être apportée à la connaissance des pictogrammes.
- Mettre les résidus de la manipulation dans des flacons de stockage selon les propriétés du produit (acide, base, solvant, solution ionique).

### **MANIPULATION**

- Les sacs, cartables et manteaux ne doivent pas encombrer l'espace de travail.
- Le port de bijoux (or, argent) est sous la responsabilité de son/sa propriétaire.
- En règle générale, travailler calmement et éviter les gestes brusques.
- Manipuler debout et au-dessus de la paillasse.
- Respecter les consignes fournies dans les protocoles.
- Réfléchir et être responsable.